



Chers amis adhérents et militants de l'UMP du Calvados, de la Manche et de l'Orne,

Voici le quatrième mail que j'ai le plaisir de vous adresser dans la perspective de la primaire UMP pour les élections régionales.

Le débat sur la **réunification de la Normandie** est un thème fort de cette campagne. Il est d'ailleurs revenu sur le devant de la scène avec le rapport Balladur.

Par ailleurs, un sondage publié par Ouest-France dans le journal de samedi dernier, donne 58% contre la réunification.

Ce sondage peut apparaître comme une surprise. Les jeunes de l'UMP de Normandie s'étaient prononcés très majoritairement en faveur de la réunification, en janvier dernier.

Mon sentiment, comme je l'ai indiqué dans mes réunions pour la primaire, est qu'il ne sert à rien de surfer sur l'idéal de la réunification si l'on n'aborde pas le sujet de manière concrète. Pour ma part, je plaide pour que cette unification, si elle a à se faire, soit précédée d'une obligation absolue de réalisation d'une infrastructure historique changeant la vie de nos concitoyens pour un siècle au moins. L'accès de la Région au Train à Grande Vitesse en est un exemple. La conservation de la capitale administrative aussi.

Autre sujet d'actualité, le **rapport Balladur sur la « réforme des collectivités locales »**

Cette réforme est essentielle pour l'avenir de la France et de nos territoires. Lors de mes rencontres dans le cadre de la primaire pour les régionales, vous avez été nombreux à m'interroger sur les différents articles de ce rapport.

Aussi, c'est avec plaisir que je vous transmets, ci-dessous, une synthèse des vingt propositions du rapport Balladur (source : groupe DCI à l'ADF).

Proposition n°1 : « favoriser les regroupements volontaires de régions et la modification de leurs limites territoriales pour en réduire le nombre à une quinzaine ». (Serait nécessaire simplement l'accord des assemblées délibérantes des régions concernées ou un référendum local).

Proposition n°2 : « favoriser les regroupements volontaires de départements par des dispositions législatives de même nature que pour les régions ».

Proposition n°3 : « désigner par une même élection, à partir de 2014, les conseillers régionaux et départementaux ; en conséquence, supprimer les cantons et procéder à cette élection au scrutin de liste ».

Proposition n°4 : achever avant 2014 la carte de l'intercommunalité.

Proposition n°5 : rationaliser avant 2014 la carte des syndicats de communes.

Proposition n°6 : interdire la constitution de nouveaux pays

Proposition n°7 : instaurer l'élection des organes délibérants des EPCI à fiscalité propre au suffrage universel direct, en même temps et sur la même liste que les conseillers municipaux.

Proposition n°8 : créer par la loi 11 premières métropoles à compter de 2014, d'autres intercommunalité pouvant ensuite sur la base du volontariat, accéder à ce statut ».

Proposition n°9 : « permettre aux intercommunalités de se transformer en communes nouvelles en redéployant, en leur faveur, les aides à l'intégration des communes ».

Proposition n°10 : « réduire d'un tiers les effectifs maximaux des exécutifs locaux ». Les économies dégagées seraient redistribuées, à l'échelon communal et intercommunal, aux 2/3 restant des exécutifs locaux ».

Proposition n°11 : « confirmer la clause de compétence générale au niveau communal (métropoles, communes issues des intercommunalités et autres communes) et spécialiser les compétences des départements et des régions ».

Proposition n°12 : « clarifier la répartition des compétences entre les collectivités locales »

Proposition n°13 : l'Etat aussi doit rationaliser ses services. A l'occasion de la RGPP (...) « supprimer les services ou parties de services déconcentrés de l'Etat qui interviennent dans les champs de compétences des collectivités locales ».

Proposition n°14 : « définir, dans le cadre d'un débat annuel au parlement, un objectif annuel d'évolution de la dépense publique locale. »

Proposition n°15 : « réviser les bases foncières des impôts directs locaux et prévoir leur actualisation tous les six ans ».

Proposition n°16 : compenser la suppression de la taxe professionnelle par un autre mode de taxation de l'activité économique, fondé sur les valeurs locatives foncières réévaluées et la valeur ajoutée des entreprises

Proposition n°17 : limiter les cumuls d'impôt sur une même assiette d'impôts.

Proposition n°18 : « créer, en 2014, une collectivité locale à statut particulier, dénommée Grand Paris », sur le territoire de Paris et des départements de la petite couronne. « Cette création serait précédée d'une consultation, associant les représentants des collectivités locales intéressées, des partenaires sociaux et des forces économiques ».

Proposition n°19 : « modifier certaines dispositions du mode de scrutin pour la désignation des membres de l'Assemblée de Corse ». Ex : la suppression des cantons s'applique à la Corse.

Proposition n°20 : instaurer dans les régions et les départements d'outre-mer une collectivité unique.

Nous devons tous, à l'UMP, nous prononcer sur ces propositions. Nous devons avoir une position commune. Nous devons donc en débattre ensemble, et vous promets de vous offrir le cadre de ce débat.

Cette position sera essentielle pour :

« battre la gauche aux élections régionales de 2010 »

Je compte sur vos réactions, vos commentaires et votre soutien.

Merci à vous.

Et fidèlement,

Bien amicalement



Alain Lambert

Sénateur et président du Conseil général de l'Orne

Contact : Alain Lambert, 35 rue Marguerite de Navarre – 61000 - Alençon
Tél. : 02 33 81 60 00
Email : alain.lambert.bassenormandie@gmail.com
Site www.alain-lambert.fr.
Vous pouvez également consulter mon blog : www.alain-lambert-blog.org.
(Rubrique « élections régionales 2010 »)

Vos coordonnées (facultatif) :

Nom
Prénom.....
Adresse.....
.....
Tél.
Email.....